

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2008**

Étaient présents : Mme Monique POTTERIE, Mme Monique COUDERC, Mme Micheline FAVEROLLE, M. Davy BRUN, Mme Françoise HAMEAU, Mme Chrystelle MEUNIER, Mme Frédérique ORTUNO, M. Thierry GUERARD-MILLET, M. Pierre BOYER, M. Alain RICOEUR, M. Joël DUBECQ, M. Eric MARTIN, M. Gilbert PAULON, Mme Monique GIRAUD.

Absent excusé : M. Xavier FALFERI.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alain RICOEUR.

Ordre du jour:

1. Délibération pour le plan de financement pour le contrat rural de l'église.
2. Questions diverses.

Début de la séance à 20h30.

→ Lecture, par Madame Françoise HAMEAU, du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2008 qui est approuvé par 13 voix.

Monsieur Joël DUBECQ, en désaccord avec la rédaction des points 9 (gravats entreposés sur la voie publique) et 14 (stationnement prolongé d'un véhicule) des questions diverses, ne signe pas le compte-rendu.

1. Délibération pour le plan de financement pour le contrat rural de l'église :

Suite à l'adoption le 4 avril 2008 par le Conseil Municipal du contrat de rénovation de l'église, le dossier a été transmis au Conseil Général et au Conseil Régional pour attribution de subventions. Madame le Maire donne l'information que, en réponse, le Conseil Général et le Conseil Régional souhaitent que le plan budgétaire soit scindé en deux parties faisant l'objet de délibérations distinctes :

- délibération pour un contrat rural (gros œuvre de l'ouvrage)
- délibération pour un aménagement de village (aménagements divers), programmes spécifiques.

Ce partage ne change en rien le budget initial.

La scission du contrat est adoptée par 14 voix.

2. Questions diverses :

- Initiative 77

Rapport de M. GUERARD-MILLET de la réunion du 16 septembre 2008. Chiffrage de la réhabilitation de la salle du Conseil : un courrier a été envoyé à la directrice. En retour, un responsable viendra chiffrer les travaux. Prochaine réunion prévue le 18 novembre 2008 pour fixer la date des travaux qui ne pourront être lancés qu'en 2009.

La réfection de salle de classe de l'école pourrait être subventionnée par un « fond école ». Renseignements à prendre.

- Projet de convention du syndicat intercommunal des écoles de Courpalay, la Chapelle-Iger et Quiers pour la période du 1 septembre 2008 au 31 août 2009.

Madame le Maire donne lecture de cette convention portant sur l'accueil périscolaire des enfants de Quiers, âgés de 4 à 12 ans révolus, le mercredi en période scolaire et durant les vacances.

Fonctionnement de l'accueil périscolaire : en continu ou avec options par demi-journée :

Nombre d'enfants	Tarif		Avec subvention	
	1-2	3+	1-2	3+
9h - 17h (journée complète)	12,66 €	11,26 €	6,33 €	5,63 €
9h - 12h (matin sans repas)	4,70 €	4,10 €	2,35 €	2,05 €
9h - 14h (matin avec repas)	8,46 €		4,23 €	?
12h - 17h (après-midi avec repas)	8,46 €		4,23 €	
14h - 17h (après-midi sans repas)	4,70 €	4,10 €	2,35 €	2,05 €

Commentaire [H1]: tarif pour 3 enfants et + non communiqué pour les 1/2 journées avec repas

Possibilité de garderie le matin (7h à 9h) ou le soir (17h à 19h) au tarif non subventionné de 2,60 €.

Délibération sur l'adhésion de Quiers à cette convention, avec ou sans le mercredi.

La mairie de Quiers subventionne à 50% le coût de l'accueil périscolaire.

L'extension de cette subvention à tous les **mercredis** nécessite une estimation du coût supplémentaire (non budgété) que cela représente, estimation basée sur le nombre d'enfants susceptibles d'en bénéficier.

Mis en forme : Non Surlignage

Commentaire [H2]: un rapide calcul des conditions les plus défavorables (40 enfants en journées complètes pendant 37 mercredi fait ressortir un coût de 9300 euros supplémentaires non budgétés)

Mis en forme : Police : 12 pt, Non Surlignage

Dans l'attente de ce chiffrage, il est décidé d'adhérer à la convention de Courpalay hors mercredi.

- Madame Meunier ayant reçu du SMETOM des informations relatives à la collecte des ordures ménagères, indique que des conteneurs à couvercle de couleur bordeaux, destinés aux déchets ménagers, seront distribués à la fin de l'année.

Ces conteneurs seraient équipés de « puce électronique » en vue d'une modification de la taxe de collecte des ordures, sur la base de 26 ramassages annuels, les ramassages complémentaires étant facturés en supplément.

Monsieur Eric Martin nous assure qu'il y aura bien dotation de nouveaux conteneurs mais qu'ils ne seront pas équipés de « puce », cette évolution n'étant envisagée que dans quelques années. Monsieur Martin confirme que la collecte des encombrants (2 fois par an) cessera fin 2010.

- Madame Giraud souhaite connaître les conditions de location de la salle bleue.

Il lui est indiqué que cette salle ne peut pas être louée lorsque la salle des fêtes est occupée, les conditions de sécurité n'étant pas remplies à cause du nombre d'issues de secours.

Une consultation auprès de l'assureur est prévue afin de déterminer les conditions d'utilisation de la salle bleue.

Quelles que soient les modalités de location, il est rappelé que cette salle n'est pas équipée pour la préparation de repas.

- Madame Giraud propose de réunir la commission travaux le 11 octobre 2008 à 10h00.

- Madame Couderc fait part d'une réunion qui s'est déroulée en présence de Monsieur Martin à Fontenay-Trésigny au sujet du choix du maître d'œuvre pour l'adduction d'eau. SOGREAH a été retenu pour un montant de 875 000 € pour une durée de travaux de 22 semaines démarrant fin 2009. Le montant global s'élève à 20 millions d'euros subventionnés à 80%.

Commentaire [H3]: voir avec Madame Couderc pour les détails

- Monsieur Martin propose de réactiver la commission « intercommunalité ».

- Madame Giraud propose un concours de maisons décorées pour Halloween et Noël. Informations à paraître dans le prochain bulletin « La Moisson ».

3. Questions du public

- Madame Delplanque soulève le problème de l'absence de transport par car entre Mormant et Quiers. Il lui est répondu de contacter le service de transport à la demande. A propos de la création d'une ligne de car entre Mormant et Quiers, il lui est indiqué que nous ne sommes pas décisionnaires.

- Monsieur Delplanque aborde le problème des nuisances liées à l'arrêt de bus situé au hameau des Loges et demande de déconstruire cet abri ou de le déplacer. Il lui est répondu que le Conseil Général installera un nouveau modèle d'abri qui devrait décourager les attroupements.

- A sa demande de pose de ralentisseurs, il est répondu que la commune ne peut pas installer ces dispositifs sans étude préalable et accord de la Direction de l'Équipement.

- A sa question relative au raccordement de la commune au réseau de distribution de gaz, il est répondu que le peu d'abonnés envisagé rend ce raccordement non rentable pour l'exploitant du réseau et qu'il n'y sera pas procédé; dans l'hypothèse d'un raccordement, Quiers n'en bénéficierait qu'en dernier.

Mis en forme : Police :12 pt, Non Surlignage

- A propos du tout à l'égout, il est indiqué que les études du réseau d'assainissement sont sous la responsabilité du Syndicat d'intercommunalité. Le dimensionnement de la station d'épuration existante la rend incapable de supporter de nouveaux raccordements.

➤ Plus de questions n'étant posées, la séance est levée à 22h40.